

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : NOVAMUNE SUSPENSION A DILUER ET SOLVANT POUR SUSPENSION INJECTABLE POUR POULETS, Suspension congelée et solvant pour suspension injectable

Titulaire : CEVA SANTE ANIMALE

Composition : virus de la bursite infectieuse aviaire-vivant

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/1698166 3/2018

Date de décision : 21/06/2018